

ETAT CIVIL

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Numéro de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | | |

Caisse d'affiliation Sécurité sociale : GÉNÉRAL REGIME SPECIFIQUE

Date de naissance : | | | | | | | |

Lieu et Pays de naissance : Département : | | | |

❖ Adresse pendant la scolarité

.....
.....

Code postal : | | | | | | Ville :

❖ Adresse personnelle (si différente de celle pendant votre scolarité)

.....
.....

Code postal : | | | | | | Ville :

❖ Coordonnées

Tél Domicile : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Adresse e-mail (votre adresse doit être constituée de votre nom et prénom
ex. : prenom.nom.ifs@gmail.com) :

.....ifs@gmail.com

❖ Situation familiale personnelle :

célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) concubinage PACS

Nombre d'enfants : | | | Date de naissance des enfants :

.....
.....

INFORMATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DU COÛT DE LA FORMATION

La prise en charge du coût de votre formation est différente en fonction de votre situation à l'entrée en formation. Veuillez cocher la case correspondant à votre situation.

Les étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans.

Le coût de la formation des étudiants en formation initiale est pris en charge par une subvention émanant de la Région Ile-de-France. Le droit d'inscription universitaire en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2020-2021). Il est revu chaque année et est à remettre avec le dossier d'inscription.

→ **Fournir un certificat de scolarité.**

Les étudiants salariés.

Prendre contact auprès de la direction des ressources humaines de votre établissement employeur ou le service de formation continue, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé. La prise en charge est fixée par l'organisme financeur, par exemple : FONGECIF, ACTALIANS, UNIFORMATION, ANFH...

Nom de l'employeur et/ou organisme de prise en charge :

.....

→ **Fournir l'accord de prise en charge de l'employeur.**

Les étudiants salariés en promotion professionnelle.

Le coût de la formation (8 000 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ pour l'année universitaire 2020-2021) sont pris en charge par l'employeur. Pour tous renseignements, prendre contact auprès de la direction des ressources humaines ou du service de formation continue de votre établissement employeur.

Nom de l'employeur et/ou organisme de prise en charge :

.....

→ **Fournir l'accord de prise en charge de l'employeur.**

Les étudiants demandeurs d'emploi.

Le coût de la formation de l'étudiant relevant du Pôle Emploi est pris en charge par une subvention de la Région Ile-de-France **si et seulement si** vous n'êtes pas démissionnaire et que vous êtes inscrit à pôle-emploi **depuis plus de six mois** à la date d'entrée en formation. Le droit de scolarité annuel d'inscription en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2020-2021). Il est revu chaque année et est à remettre avec le dossier d'inscription.

→ Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits au Pôle Emploi **depuis 6 mois** au minimum **sans aucune indemnité** → **Fournir l'avis de situation Pôle Emploi et carte d'inscription.**

→ Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits au Pôle Emploi **depuis 6 mois** au minimum **avec indemnité** → **Fournir l'avis de situation Pôle Emploi et carte d'inscription**

Les étudiants nécessitant une prise en charge individuelle.

Le coût de la formation (8000 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ pour l'année universitaire 2019-2020), sont à votre charge si vous ne relevez d'aucune situation citée ci-dessus.

→ **Fournir une attestation sur honneur d'autofinancement des frais de formation.**

- Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...), y compris en cas de démission (fournir le justificatif).
 - Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.
 - Les bénéficiaires du RSA.
- **Fournir le justificatif.**

RAPPEL : Les salariés **démissionnaires et/ou en disponibilité** font partie de ceux qui devront s'acquitter du coût total de la formation pendant les trois années de formation.

Le statut d'entrée en formation reste le même durant toute la durée des études.

NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom/Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone

LA LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION A L'IFSI UN MOIS APRES VOTRE INSCRIPTION

- Une photo d'identité
- Un chèque de 170 euros à l'ordre du trésor Public (droit de scolarité d'établissements publics)
- Une copie de votre pièce d'identité CNI ou passeport ou titre de séjour valide
- Une copie de votre permis de conduire
- Une copie de votre carte grise
- Un RIB à votre nom et prénom
- La copie de votre diplôme du baccalauréat pour les candidats ayant passé les épreuves avant 2020 ou un document officiel de relevé de notes pour les bacheliers en cours (2020)
- Diplômes obtenus (Bac, DAEU, BTS, CAP ...)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'attestation d'assurance couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs pouvant survenir lors **des stages en milieu hospitalier** (inscription possible le jour de la pré-rentrée)
- Le justificatif de prise en charge du financement de la formation
- Le certificat médical d'entrée en IFSI rempli par un [médecin agréé de l'Agence Régionale de Santé](#)
- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations **obligatoires**